



Problème avec l'huissier que j'ai engagé

Par **dorlawalex**, le **22/01/2014 à 10:33**

Bonjour à tous,

Suite à deux condamnations successives auprès des Prud'hommes, mon employeur a été condamné à me régler la somme de 1715 euros. J'ai engagé un huissier de justice pour recouvrer les sommes (premier dossier en Octobre 835 euros et deuxième en Décembre 2013 liquidation astreinte pour non remise de bulletin de salaire 880 euros). Avant de commencer les démarches l'huissier m'a demandé la somme de 100 euros à titre de provision. Il a donc entamer un commandement, et un procès de saisie vente. Jusque là rien de particulier sauf qu'à réception d'une somme de 30 euros de mon employeur il s'est octroyé 26 euros ce qui doit correspondre aux droits d'acompte.... Je n'ai aucun suivi de mon dossier, quand j'appelle il dit toujours ça suit son cours... Au mois de Janvier je devais faire signifier la deuxième ordonnance de référé puisque mon employeur n'a pas été chercher le recommandé des Prud'hommes, j'ai enfin rencontré un clerc (je passais toujours par la secrétaire) qui m'a clairement fait comprendre que c'était moi la méchante car je refusais les mensualités proposées (20 euros et 30 euros par mois). Je n'ai rien osé dire et nous avons convenu de 80 euros par mois, l'employeur était d'accord. Lundi j'appelle pour avoir un peu de nouvelles et là il me dit que mon employeur a donné 40 euros et qu'il ne pouvait me faire de disponible car il y avait des frais!!!! Je ne sais plus comment faire pour avoir le détail du dossier par peur de me faire encore envoyée balader!! Peut-il prendre des droits d'acompte à chaque versement? De plus lors de la signification de la seconde ordonnance, il est notifié que le débiteur a un délai de deux mois à compter de la signification alors que normalement une ordonnance de référé est de 15 jours, cela est-il normal? Merci de m'avoir lue et de vos réponses.